



BULLETIN OFFICIEL DE L'ARCHIDIOCÈSE DE PAPEETE N° 26 du 09 avril 2025

DOCUMENT 1

DÉCRET PARTICULIER

(Can. 37-47, 48-58 CIC)

Le Père Grégoire JASKIEWICZ du Diocèse de Siedlce (Pologne), jusqu'à présent prêtre *Fidei Donum* dans le Diocèse d'Ajaccio, résidera, en accord avec son Évêque diocésain, dans notre Archidiocèse de Papeete jusque dans les derniers mois de 2025.

Il exercera habituellement son ministère dans les Îles sous le vent (Raromata'i) auprès des paroisses et 'āmuira'a dépendant du soin pastoral du Père Alessandro LAFRANCONI (s.m.a.) avec lequel il collaborera.

À compter de ce jour et tout le temps de sa présence, il est muni pour l'accomplissement de son ministère sacerdotal de toutes les facultés nécessaires à l'annonce de la Parole de Dieu, pour la célébration des sacrements et pour l'accomplissement des activités paroissiales qu'il mènera selon les normes de l'Église universelle et locale. Il dispose, entre autres, de la faculté générale d'assister aux mariages célébrés sur le territoire des paroisses et 'āmuira'a ci-dessus mentionnées et, en accord avec leurs responsables, dans l'ensemble des paroisses du diocèse conformément aux canons 1111 et 137 § 3 CIC.

Il résidera habituellement dans les Îles sous le vent (Raromata'i).

J'exhorte cordialement les fidèles de toutes les paroisses et 'āmuira'a qui bénéficieront, dans les prochains mois, du ministère du Père Grégoire JASKIEWICZ à collaborer activement avec lui à la promotion de la vie religieuse dans la charité chrétienne.

À Papeete, le 03 avril 2025
+ Mgr Jean-Pierre COTTANCEAU
Archevêque de Papeete

Père Paul LEJEUNE, (s.s.c.c.)
Chancelier

DOCUMENT 2

DÉCRET GÉNÉRAL de promulgation en langue tahitienne

de la « Prière d'ouverture » mariale (*ad libitum* – au choix – 'e 'aore rā)
du vendredi de la cinquième semaine de Carême
(Can. 29-34 CIC)

Vu le Can. 838^{NV} CIC ;

Vu le Directoire pour le ministère pastoral des évêques « *Apostolorum successores* » N° 145 et 147 du 22/02/2004 ;

Afin de mettre en valeur, d'un point de vue théologique et pastoral, la coopération de la bienheureuse Vierge Marie à l'œuvre du salut qui culmine dans le mystère pascal, la troisième édition typique latine du Missel Romain (2002) et sa traduction pour les pays francophones (2021) comportent désormais la possibilité d'utiliser, au vendredi de la cinquième semaine de Carême, une « Prière d'ouverture » mariale (*ad libitum* – au choix – 'e 'aore rā). Celle-ci peut désormais être utilisée à la place de la « Prière d'ouverture » en vigueur depuis la rénovation liturgique de Vatican II (cf. Missel Romain, Troisième édition typique, Desclée-Mame, Paris 2021, Prière, p.144).

Cette possibilité d'un élément marial lors du vendredi précédant le Dimanche des Rameaux était liturgiquement présente dans les livres liturgiques, de l'Église universelle et de nombreuses Églises particulières ou communautés religieuses, depuis le XVIIIème siècle mais avait disparu des deux éditions typiques précédentes (latine et en français) du Missel Romain. Par cette restauration récente, est donc laissée la possibilité de vénérer, à la veille de la Semaine Sainte, la Vierge Marie dans le mystère de sa douleur maternelle face aux souffrances de son fils accueillant en cela la piété populaire des fidèles d'une multitude de peuples.

Dans l'attente de la promulgation de la révision de notre *Putā Pure Tūtia*,

je décrète :

Pour la « Prière d'ouverture » (*ad libitum* – au choix – 'e 'aore rā)
du vendredi de la cinquième semaine de Carême,
on utilisera la traduction du texte en tahitien en Annexe, aujourd'hui déclarée liturgique,
en complément, et au choix du célébrant, de celle du *Putā Pure Tūtia* (*Pure*, 'api 175)

Nonobstant toute disposition contraire.

À Papeete, le 08 avril 2025
+ Jean-Pierre COTTANCEAU
Archevêque de Papeete

Révérénd Père Paul LEJEUNE (s.s.c.c.)
Chancelier

Pièce jointe :
- Annexe

ANNEXE : TEXTES TYPIQUES

1) En français :

PRIÈRE « au choix » (*Missel Romain, p. 144*)

Seigneur Dieu +
dans ta bonté,
tu donnes maintenant à ton Église
d'imiter avec amour la bienheureuse Marie
quand elle contemplant la passion du Christ *
nous t'en prions, accorde-nous,
par l'intercession de la Vierge,
de nous attacher toujours plus fermement à ton Fils unique /
et de parvenir à la plénitude de sa grâce.
Lui qui vit et règne avec toi dans l'unité du Saint-Esprit, /
Dieu, pour les siècles des siècles.

2) En tahitien :

PURE « 'e 'aore rā » (*Putā Pure Tūtia, 'api 175*)

E te Fatu, tō mātou Atua ē, +
nō te rahi o tō 'oe aroha,
tē fa'ati'a nei 'oe 'ia fa'aau te 'Ētārētia i tōna here
i tō Maria Peata i te taimē 'a ti'atonu ai 'oia i tō Iesu Patione. *
'E tē pure nei mātou ia 'oe, nā roto i te ti'aorora'a ā taua Pāretenia ra :
'ia ha'apāpūhia tō mātou vai 'āpitira'a i tō Tamaiti 'Otahi /
'e 'ia 'ī mātou i te karatia nōna ra.
'Oia 'o tē ora 'e tē hau 'e 'o 'oe ato'a ho'i 'e te Vārua Maita'i, /
ē a tau 'e a hiti noa atu.